



**ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT
DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS**

L'AIPD-GL est une organisation internationale non gouvernementale ayant un Statut Consultatif Spécial
auprès des Nations Unies, 57, Bd de la Cluse, CH- 1205 Genève
Tél/ Fax : 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS 279-272434.40- Email :
aipdcoordination@yahoo.fr / mauricekatala@yahoo.fr

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

16^{ème} session - Palais des Nations, 28 février – 25 mars 2011

Point 6 de l'ordre du jour

Examen Périodique Universel

MAURITANIE

**Déclaration de
Maurice KATALA,
Coordinateur général**

Genève, Palais des Nations, 18 mars 2011

Monsieur le Président,

Notre organisation salue l'engagement des autorités mauritaniennes à ériger les droits de l'homme en pierre angulaire des libertés fondamentales conformément à la Constitution et aux normes internationales. Nous avons noté à cet égard que la Mauritanie a ratifié les principaux traités, conventions et protocoles internationaux relatifs aux droits de l'homme et a soumis des rapports sur la mise en œuvre de ces instruments, notamment ceux adressés au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Comité des droits de l'enfant et au Comité pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

Dans le cadre de la **lutte contre l'impunité**, la Mauritanie a pris d'importantes mesures pour mettre fin aux abus et renforcer la bonne gouvernance.

S'agissant de l'éradication de l'esclavage et des ses séquelles, nous avons noté avec satisfaction que la Mauritanie a adopté des mesures concrètes d'accompagnement ainsi qu'un plan d'action de lutte contre la traite d'êtres humains. Il convient de souligner que les implications du passif humanitaire sur l'unité nationale, la restauration de la cohésion sociale et la garantie de la paix civile exigent également des solutions appropriées pour rétablir toutes les victimes de l'esclavage dans leurs droits.

Notre visite dans ce pays comme observateurs des premières élections présidentielles libres et indépendantes en 2009, nous a permis de noter les efforts déployés pour assurer la jouissance des droits politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que des progrès significatifs dans la mise en place d'un cadre institutionnel rationalisé par le biais de plusieurs départements ministériels et institutions des droits de l'homme.

Au regard de la volonté exprimée et des initiatives novatrices mises en route par la Mauritanie en faveur des droits humains, nous demandons au Conseil des droits de l'homme et à la communauté internationale de poursuivre leur soutien à ce pays dans un partenariat consacré notamment à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Je vous remercie Monsieur le Président